

PROCES VERBAL

Elections des représentants du personnels à la commission paritaire d'établissement

Groupe Personnels ITRF et personnels sociaux et de santé

Catégorie A

Scrutin du 13 mai 2019

Proclamation des résultats

Vu le Code de l'éducation

Vu le décret 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;

Vu les statuts de l'université de Poitiers ;

Vu l'arrêté du Président de l'université de Poitiers en date du 15 mars 2019 portant organisation des élections à la commission paritaire d'établissement ;

Article 1 : Examen des résultats du scrutin

	Bureau de vote central Droit et Sciences Sociales	Section de vote Présidence (vote par correspondance)	Section de vote ESPE	Section de vote FSS	Section de vote SP2MI	TOTAL
Nombre de sièges à pourvoir						2
Nombre d'électeurs inscrits	13	37	59	21	16	146
Nombre de votants	10	17	32	10	8	77
Nombre de bulletins blancs ou nuls						1
Nombre de suffrages valablement exprimés						76
Quotient électoral						38,00
Taux de participation						52,74%

Quatre listes ont été déposées et validées ayant obtenu :

Listes	Nombre de voix	Sièges entiers	Attribution des restes à la plus forte moyenne		Attribution des restes à la plus forte moyenne		Total des sièges obtenus
SGEN CFDT	16	0	16,00		16,00		0
ITRF BI-O UNSA EDUCATION	5	0	5,00		5,00		0
CGT FERC SUP	33	0	33,00	1	16,50		1
SNPTES	22	0	22,00		22,00	1	1

Article 2 : Attribution des sièges

Prénom NOM	Qualité	Organisation
Pascal BAUDIN	Titulaire	CGT FERC Sup
Sophie BERCUOT	Titulaire	SNPTES
Philippe BRISSONNET	Suppléant	CGT FERC Sup
Laurent CHEVALIER	Suppléant	SNPTES

Article 3 : Proclamation des résultats

Le Président proclame élus les candidats nommés à l'article 2

Article 4 : Publication

Les résultats des scrutins sont immédiatement affichés et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers

Fait à Poitiers le 16 mai 2019

Le Président de l'Université de Poitiers
Yves JEAN

